

OCT. 2016

mut #8 occitanie



LA REVUE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE MIDI-PYRÉNÉES

**Convention médicale :
la Mutualité Française ne signera pas.**

**Contrat santé seniors : un dispositif non viable,
ne répondant pas aux besoins des assurés.**

La Mutualité Française s'engage pour « Octobre rose ».



MIDI-PYRÉNÉES

Sommaire

PROTECTION SOCIALE ET SYSTÈME DE SANTÉ

**Convention médicale :
la Mutualité Française
ne signera pas.**

3

**Contrat santé seniors :
un dispositif non viable,
ne répondant pas
aux besoins des assurés.**

4

OFFRE DE SOINS

**L'Oncopole favorise l'accès
de tous à l'innovation.**

5

**Inauguration de la crèche
mutualiste « Le rayon
de soleil ».**

6

PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

**La Mutualité Française s'engage
pour « Octobre rose ».**

7

Revue destinée aux décideurs et aux partenaires de
la Mutualité Française.

Mutualité Française Midi-Pyrénées - 3, rue de Metz
- B.P. 7018 - 31068 Toulouse - Tél. : 05 34 44 33 10

Organisme régi par le Livre I du Code de la Mutualité et
inscrit au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444
453 393. Directeur de la publication et de la rédaction :
Pierre-Jean GRACIA - Impression : Reprint - 31, Rue
André-Vasseur - 31200 Toulouse. Photo de couverture :
fotolia.com. Dépôt légal N° ISSN : 2416-6774

Édito



**« Les mutuelles doivent être reconnues
pour leur engagement social et pour
leur rôle de financeur indispensable du
système de santé. »**

Nouvelle rentrée agitée pour les acteurs de la protection sociale avec des mesures dont les conséquences pour les complémentaires et leurs adhérents seront particulièrement lourdes.

Comme l'a souligné Thierry Beudet, élu Président de la Mutualité Française en juin dernier, la volonté de favoriser l'accès à une complémentaire pour les seniors est un objectif louable et nécessaire que partage la Mutualité. Mais les moyens mis en œuvre pour y parvenir ne sont pas les bons. La procédure de labellisation des contrats va dans le sens d'une suradministration de ces derniers par l'État, qui, en souhaitant réguler l'offre, ne fait que la segmenter davantage. Ce sont plus de 10 dispositifs catégoriels auxquels viennent maintenant s'ajouter ces contrats dont les tarifs sont déconnectés du coût important des prises en charge. De plus, ces dernières ne correspondent pas aux besoins spécifiques de cette population. Cette fragmentation met en péril les mécanismes de solidarité qui permettaient aux mutuelles de proposer aux seniors des offres accessibles, augmentant moins vite que l'âge, grâce à la solidarité intergénérationnelle.

À cela vient maintenant s'ajouter la convention médicale passée entre l'Assurance maladie et les médecins. Que nous dit cette convention ? Qu'il y a nécessité de revaloriser les tarifs des consultations des médecins. La Mutualité ne peut qu'être en accord avec cette constatation. Cependant, l'addition sera lourde pour les complémentaires et leurs adhérents qui prendront en charge ces revalorisations avec un risque de renchérissement des cotisations et d'aggravation du renoncement aux soins pour les personnes dénuées de complémentaire.

Enfin, les modalités financières entourant la création du «forfait patientèle médecin traitant» confirme la vision que les pouvoirs publics ont des complémentaires : financeurs indispensables du système de soins mais financeurs invisibles.

En l'état, la Mutualité ne peut pas accepter de signer une convention qui prévoit que les mutuelles assurent à elles seules 166 millions d'euros par an sans aucune visibilité de leur participation. La Mutualité Française souhaite donc travailler avec l'Assurance maladie à la création d'un dispositif qui respecte les engagements de chacun.

Pierre-Jean GRACIA

Président de la Mutualité Française Midi-Pyrénées

LES PRINCIPALES MUTUELLES DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE



Convention médicale : la Mutualité Française ne signera pas.

Le 25 août dernier, les médecins et l'Assurance maladie ont signé une convention revalorisant les tarifs des consultations et instaurant un « forfait patientèle médecin traitant » cofinancé par les complémentaires. La Mutualité Française reconnaît les avancées de cette convention qui tend à améliorer la prise en charge et le suivi du patient. Cependant, elle relève le coût important des mesures à la charge des complémentaires et, in fine, des patients/adhérents. Elle note aussi l'opacité du dispositif financier les entourant, faisant d'elles des payeurs invisibles aux yeux des médecins. Elle ne peut donc accepter une signature de la convention en l'état et demande une évolution sur les modalités de mise en œuvre dudit forfait.



Une nouvelle convention médicale entre l'Assurance maladie et trois syndicats de médecins a été signée le 25 août dernier. Ce texte organise, pour 5 ans, les relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux de secteur 1* et ceux du secteur 2**, signataires du contrat d'accès aux soins¹.

Revalorisation des tarifs

Le texte prévoit une revalorisation de 2€ du tarif de référence de la consultation, soit une hausse de 23 à 25€ chez le généraliste au 1^{er} mai 2017, et de 28 à 30€ chez le spécialiste au 1^{er} juillet 2017. Le tarif évoluera également selon l'âge du patient, la complexité des pathologies ou les modalités de consultation. Ainsi, chez le généraliste, la consultation d'enfants de moins de 6 ans coûtera 30€ à partir de mai 2017. La consultation d'un spécialiste pour avis ponctuel, dans le cadre du parcours de soin, sera facturé 48€ en octobre 2017 puis 50€ à partir de juin 2018. Les consultations complexes coûteront 46€, les très complexes 60€, chez le spécialiste en novembre 2017. Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve d'une pratique des tarifs opposables, une majoration sera accordée aux médecins accueillant en urgence (48h) un patient qui leur sera adressé.

La Mutualité Française reconnaît la légitimité de ces revalorisations qui encouragent les

médecins à avoir des pratiques tarifaires maîtrisées et à renforcer les coordinations. Cependant, l'addition sera lourde pour les patients et les complémentaires puisque le remboursement restera le même : 70% par la Sécurité sociale et les 30% restant à la charge des patients ou des complémentaires.

La création du Forfait Patientèle Médecin Traitant (FPMT)

Les complémentaires santé sont appelées à contribuer au financement du FPMT. Prévu pour janvier 2018, il regroupe les rémunérations forfaitaires liées à la prise en charge des patients en ALD², la majoration pour personnes âgées et le Forfait Médecin Traitant (FMT). Il peut atteindre 15000€ par médecin par an.

Les complémentaires finançaient jusqu'à présent le FMT via une taxe de 150 millions d'euros réglés directement à l'URSAFF, qui, à son tour, reversait ce montant à l'Assurance maladie, rendant invisible cette participation aux yeux des médecins. La Mutualité Française regrette donc qu'aucune solution technique n'ait été trouvée pour payer directement les praticiens et œuvrer pour une plus grande transparence. Dès lors, elle se joint aux autres membres de l'Unocam³ en conditionnant sa signature aux modalités de mise en œuvre de ce forfait.

chiffres clés

1,3 milliard €
le coût de la convention.

315 millions €
le montant à la charge
des complémentaires
en année pleine.

166 millions €
le financement des mutuelles
par an.



Pour connaître l'ensemble des principales mesures de la convention :



www.mutualite.fr
Rubrique Actualité

* Le médecin applique le tarif conventionnel du secteur 1 fixé par la Sécurité sociale.

** Le médecin de secteur 2 pratique le tarif fixé par la Sécurité sociale mais il est autorisé à ajouter un dépassement avec « tact et mesure ».

¹ En signant le Contrat d'Accès aux Soins (CAS), les médecins s'engagent à geler leurs tarifs à 100% du tarif de la Sécurité sociale sur la durée du contrat et bénéficient de la prise en charge d'une partie de leurs cotisations sociales lorsqu'ils réalisent des actes sans dépassement.

² Affections de Longue Durée.

³ Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaires.



Contrat santé seniors : un dispositif non viable, ne répondant pas aux besoins des assurés.

Les contrats complémentaires réservés aux seniors entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Deux décrets fixeront la procédure de labellisation ainsi que les prix et les garanties. La Mutualité partage la volonté du gouvernement de favoriser l'accès à la santé grâce à la complémentaire. Cependant, elle refuse de s'inscrire dans un dispositif de labellisation économiquement non viable, allant à l'encontre du principe de solidarité et ne répondant pas aux besoins des assurés.

Comme annoncé par le Président de la République en juin 2015, lors du Congrès de la Mutualité à Nantes, les contrats réservés aux seniors entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Deux décrets fixeront la procédure de labellisation, les prix et les garanties. Les deux projets de décret ont été présentés lors d'une consultation du 4 au 11 juillet dernier.

La procédure de labellisation

Selon le projet de décret, les futurs contrats seniors proposant « des garanties au moins équivalentes à des niveaux déterminés pour un prix inférieur ou égal à des seuils définis » pourront obtenir le label. En contrepartie, les opérateurs bénéficieront d'un avantage fiscal de 1 % de la prime acquittée.

Les niveaux de prix et de garantie

Trois niveaux de contrat pourraient être établis : 55 €, 66 € et 82 € de cotisations

mensuelles pour les personnes de 65 à 69 ans. Après 69 ans, ces dernières augmenteraient progressivement avec l'âge jusqu'à 90 €, 97 € et 143 € pour les plus de 90 ans.

Côté garanties, ces contrats comprendront la prise en charge intégrale du ticket modérateur et du forfait

hospitalier (sans limite de durée). Ils devront être responsables en respectant les plafonds pour les soins optiques, dentaires et pour les dépassements d'honoraires.

Le refus sans appel de la Mutualité Française

Le 20 juillet dernier, les membres du bureau de la Mutualité Française ont voté à l'unanimité leur refus de s'inscrire dans

le dispositif de labellisation des contrats pour les personnes de plus de 65 ans, tel qu'il est actuellement envisagé dans

les projets de décret. En effet, ces labels vont à l'encontre des principes de solidarité et d'universalité auxquels la Mutualité est attachée. De plus, les garanties proposées ne comportent aucun

Les garanties proposées ne comportent aucun des services plébiscités par les plus de 65 ans.

des services plébiscités par les plus de 65 ans comme l'aide aux aidants ou l'implantologie et proposent au contraire des services tels que l'orthodontie dont les seniors n'ont pas besoin. Enfin, les tarifs 15 à 20 % en dessous du marché et totalement déconnectés du coût des garanties, pourraient mettre en péril l'équilibre économique des acteurs mutualistes, sans favoriser l'accès aux soins des plus âgés, qui ne pourront bénéficier de la mutualisation entre générations. Forte de ce constat, la Mutualité souhaite que les pouvoirs publics mettent en œuvre les préconisations de l'IGAS¹ recommandant, avant toute nouvelle mesure, un bilan des récentes réformes (Contrats responsable, ANI²) ayant bouleversé le paysage de la complémentaire.

focus

Fragiliser les mutuelles c'est fragiliser les seniors.

Les mutuelles protègent 70%³ des plus de 65 ans. Ces derniers représentent 40%⁴ de leur chiffre d'affaires en contrats individuels. Les mécanismes de solidarité mis en place par les mutuelles permettent de proposer des contrats dont les cotisations n'augmentent pas plus vite que l'âge des souscripteurs alors que chez les assureurs, seuls 15%⁵ des contrats répondent à cette exigence. Ces mécanismes sont aujourd'hui mis en péril par la réforme.

¹ Inspection générale des affaires sociales.

² Accord National Interprofessionnel.

³ Source : FNMF.

⁴ Les Échos 22 juillet 2016.

⁵ Les Échos 25 novembre 2015.

L'Oncopole favorise l'accès de tous à l'innovation.

Campus dédié à la lutte contre le cancer, l'Oncopole est un projet ambitieux au rayonnement national et international. Organisé autour de 3 piliers : le soin et la formation, la recherche ainsi que l'industrie, il réunit en un même lieu l'ensemble des acteurs publics et privés engagés dans la lutte contre le cancer. Son ambition : permettre à l'ensemble des malades de bénéficier de technologies innovantes et de complémentarités pluridisciplinaires.



Pour la première fois en Europe, un campus réunit tous les acteurs régionaux impliqués dans la lutte contre le cancer: soignants, chercheurs publics et universitaires (CNRS, Inserm...), chercheurs privés, industries (Laboratoires Pierre Fabre, EVOTEC...) et entrepreneurs avec un objectif: promouvoir les collaborations et mutualiser les moyens pour faire avancer la recherche contre le cancer.

Au cœur du campus: l'Institut universitaire du cancer de Toulouse Oncopole qui associe l'Institut Claudius-Regaud et plusieurs services d'oncologie du CHU de Toulouse, soit l'expertise de 1500 professionnels. Doté de 306 lits et places, il peut accueillir près de 10 000 nouveaux patients par an. Près de 80 000 consultations sont réalisées annuellement sur le site. L'IUCT Oncopole se répartit l'offre de cancérologie publique à Toulouse avec l'IUCT Ranguel-Larrey et l'IUCT Purpan. Les trois sites eux-mêmes sont inclus dans un maillage régional de soins associant 39 établissements de santé publics et privés, l'IUCT, coordonné par Oncomip.

L'IUCT Oncopole dispose de plateformes de haute technologie et regroupe les disciplines pour détecter, traiter et suivre la maladie (chirurgie, médecine, radiothérapie, hématologie, médecine nucléaire, imagerie, anatomopathologie...). Pour encourager le continuum soins-recherche, il est relié au Centre de recherche en cancérologie de Toulouse (Inserm/CNRS/UPS) qui regroupe 18 équipes.

L'IUCT Oncopole poursuit un programme de recherche clinique axé sur la mise en place

de nouvelles thérapeutiques et techniques de diagnostic plus précises, et sur le développement de l'immunothérapie.

L'IUCT Oncopole réalise plus de 250 essais cliniques par an en lien avec des partenariats académiques et industriels. Il a pour ambition de devenir un centre d'excellence européen et participe d'ailleurs à de nombreux projets d'études internationaux.

Pour répondre aux défis à venir sur la prise en charge en cancérologie (virage ambulatoire, chimiothérapies de plus en plus orales, chronicisation de certaines pathologies), l'IUCT Oncopole développe un programme Qualivie destiné à mettre en place un suivi à domicile après chirurgie ambulatoire, des dispositifs de téléaccompagnement pour les patients

en oncologie médicale et en hématologie; une e-surveillance pour suivre l'état de santé du patient à domicile, ainsi qu'un programme d'éducation thérapeutique pour les patientes atteintes d'un cancer du sein.

Il organise également des sessions de formation pour les professionnels de ville sur les nouveaux médicaments et leurs effets secondaires.

Les missions de l'IUCT Oncopole s'inscrivent donc dans une logique articulée autour de trois axes complémentaires: **Comprendre** (les mécanismes fondamentaux du cancer), **Trouver** (de nouvelles stratégies de soins et de recherche) et **Agir** (par le transfert des découvertes thérapeutiques jusqu'au lit du patient).

focus

« La vie après » : journée de sensibilisation sur « l'après » cancer du sein.



Mercredi 12 octobre, l'IUCT Oncopole organise une journée consacrée à « La vie après » le cancer. Cette action s'inscrit dans le cadre d'« Octobre rose », mois de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein.

Conférences et tables rondes permettront aux malades, associations et entreprises d'échanger sur les enjeux de l'après cancer que ce soit en terme d'image de soi, d'épanouissement ou de reprise et d'accompagnement au travail.

Tout au long de la journée, des ateliers bien-être, image de soi, ostéopathie, sophrologie, mais également d'activités physiques adaptées (gymnastique, escrime, Touch rugby, marche nordique) seront proposés aux patientes et anciennes patientes.

Plus d'informations : www.iuct-oncopole.fr/journee-la-vie-apres-octobre-2016

Inauguration de la crèche mutualiste « Le rayon de soleil ».



Le 24 septembre dernier, a été inaugurée la crèche mutualiste « Le rayon de soleil » à Montauban par Jean-Michel Baylet Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Thierry Beaudet, Président de la Mutualité Française. Cette crèche interentreprises de 30 berceaux a ouvert le 1^{er} septembre 2016 après 12 mois de travaux effectués par des entreprises locales.

« Rien n'est trop beau pour les enfants » c'est ainsi que Serge Berrier, Président de la Mutualité Française du Tarn-et-Garonne, a introduit l'inauguration de la crèche mutualiste interentreprises « Le rayon de soleil ».

Ce beau projet architectural, élaboré par Roger Taillibert, architecte, se veut un ouvrage qu'il qualifie de « miroir dans un écrin de verdure » portant la lumière à l'intérieur pour offrir aux enfants les meilleures conditions pour s'épanouir. Le coût de l'opération a été financé à 72% par des fonds mutualistes, 9% par la CAF, et 19% par emprunt.

La crèche « Le rayon de soleil » offre à présent aux familles des entreprises du secteur de Montauban, un multi-accueil aux horaires atypiques, de 6h30 à 21h30, du lundi au samedi. Quinze postes de personnes diplômées

sont créés. La cuisine est préparée à la Résidence mutualiste Saint-Orens de Montauban, qui produit déjà pour le jardin d'enfants de 24 places de la résidence depuis 2011, au moyen d'une liaison froide.



Inauguration de la crèche en présence de Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Thierry Beaudet, Président de la Mutualité Française.

Ce 25^e service mutualiste en Tarn-et-Garonne vient compléter la gamme proposée aux Tarn-et-Garonnais et témoigne d'une forte volonté politique avec l'État, les collectivités locales, les entreprises, et de partenariats nécessaires à l'aboutissement de ce type de projet d'intérêt général, porté par un organisme privé à but non lucratif.

focus

Basse vision et équipements spécifiques pour les sportifs : les Opticiens Mutualistes de Pamiers innovent.

Agréé Retina France, le centre « Les Opticiens Mutualistes » de l'UMT-Mutualité Terres d'Oc à Pamiers, dispose d'un espace dédié à la basse vision. Équipé d'un large choix d'aides visuelles, il répond aux besoins des patients atteints de pathologies visuelles handicapant leur autonomie. Les spécialistes de l'espace basse vision proposent ainsi des loupes traditionnelles, des loupes éclairantes ou électroniques ou encore des téléagrandisseurs.

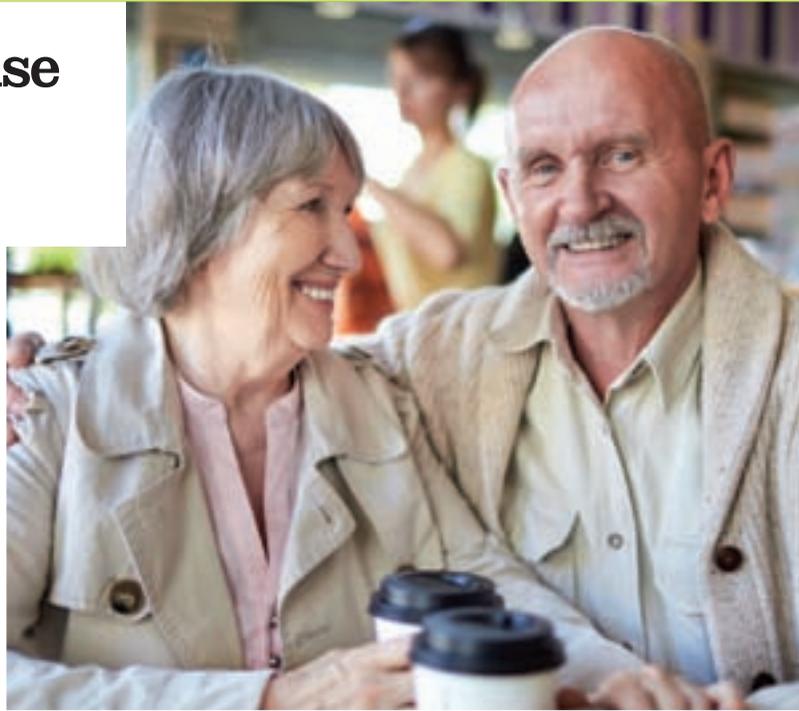
Le centre propose également aux sportifs, une offre spécifique et personnalisée qui permet d'adapter à la vue les lunettes de sport : vélo, running, natation, plongée, ski, tennis, moto... Protéger l'œil des traumatismes, éviter l'éblouissement, maximiser l'acuité visuelle dynamique mais également maintenir un bon niveau de contraste sont autant de paramètres importants à optimiser pour apporter sécurité et confort.



Retrouvez l'ensemble des coordonnées des services de soins et d'accompagnement mutualistes sur : www.masanteenmidipyrenees.fr

La Mutualité Française s'engage pour « Octobre rose ».

Chaque année, la Mutualité Française Midi-Pyrénées participe à « Octobre rose », mois de sensibilisation au dépistage organisé du cancer du sein. Elle organise des cafés santé ouverts à tous pour échanger dans un cadre convivial avec un professionnel de santé. En partenariat avec les structures locales, la Mutualité Française souhaite être au plus près des populations pour réaffirmer l'importance de la prévention et du dépistage, premiers atouts pour faire face à la maladie.



Cette année, les cafés santé seront au rendez-vous en Ariège, dans le Lot, dans les Hautes-Pyrénées et dans le Tarn-et-Garonne. Ces rencontres conviviales autour d'un thé ou d'un café permettent d'échanger avec des professionnels spécialisés. La Mutualité Française s'investit pour lutter contre cette maladie qui, en 2015, a touché 385 000 personnes.

La Mutualité Française fait la promotion du dépistage organisé et propose de mettre

des mots sur ce qui fait peur et d'expliquer ce qu'est un cancer. Dans un second temps, sont abordés les moyens de prévention existants et le diagnostic précoce. Enfin, les grandes lignes thérapeutiques 2017 permettent au public d'avoir une vision globale et de poser leurs questions à un professionnel spécialisé de proximité.

Renseignements :

Sabrina Berkani au 05 34 44 33 18
ou par mail à sabrina.berkani@mfmp.fr

* Une consommation sans alcool est offerte aux participants.

focus



Rando Santé Mutualité : plus de 4 000 marcheurs.

Le dimanche 2 octobre dernier, plus de 4 000 marcheurs étaient présents au rendez-vous historique de la Mutualité. Ainsi, dans 8 départements de l'Occitanie, marcheurs confirmés, débutants et familles sont venus découvrir les différents circuits élaborés pour allier détente et santé. Avec les experts du « Village santé », ils ont profité de conseils personnalisés et d'animations visant à promouvoir l'activité physique comme facteur de prévention des maladies cardiovasculaires.

« Jacques Célère » : un programme prévention dédié aux salariés

La Mutualité Française Midi-Pyrénées propose aux mutuelles, un programme de prévention « Jacques Célère » dédié aux salariés, consacré à la promotion de l'alimentation équilibrée et à l'activité physique. Au cours de 3 ateliers, les salariés peuvent profiter de rendez-vous personnalisés avec une diététicienne et un coach sportif, faire le point sur les connaissances et habitudes alimentaires puis repartir avec des conseils diététiques adaptés. Au travers d'un test d'auto-évaluation, les participants peuvent évaluer leur sédentarité. Ils profitent aussi d'un bilan de leur souplesse, de leur force musculaire et de leur endurance ainsi que de conseils prodigués par un animateur sportif pour mieux préserver leur capital santé.

Plus de renseignements :

Laurie DOUMERC au 05 34 44 33 23 ou par mail à laurie.doumerc@mfmp.fr

Agenda

OCT. > DÉC. 2016

des actions de prévention de la
Mutualité Française en Midi-Pyrénées



DEPUIS LE 13 SEPTEMBRE

(1 séance tous les 15 jours)

Ateliers d'arts plastiques

Pour les personnes atteintes de cancers
AUCH (GERS)

DEPUIS LE 16 SEPTEMBRE

(1 séance tous les 15 jours)

Ateliers d'arts plastiques

Pour les personnes atteintes de cancers
ou de maladies chroniques
AUZEVILLE (HAUTE-GARONNE)

OCTOBRE

6 OCTOBRE

Comment aider mon enfant à bien dormir ?

Conférence sur le sommeil du jeune enfant
SAÏX (TARN)

6 OCTOBRE

Heureux en ménage

Atelier de fabrication de produits ménagers
naturels au sein de la Cité de la santé
TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

13 OCTOBRE

Journée prévention santé pour les seniors

LACAPPELLE-MARIVAL (LOT)

13 OCTOBRE

Café santé

Rencontre débat autour d'un café sur le cancer
PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

17 OCTOBRE

La mémoire au fil du temps

Conférence sur la mémoire suivie d'ateliers
au sein de la Cité de la santé
TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

18 OCTOBRE

Café santé

Rencontre débat autour d'un café sur le cancer
VERDUN-SUR-GARONNE (TARN-ET-GARONNE)

20 OCTOBRE

Heureux en ménage

Atelier de fabrication de produits ménagers
naturels au sein de la Cité de la santé
TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

27 OCTOBRE

Café santé

Rencontre débat autour d'un café sur le cancer
AUZAT / VICDESSOS (ARIÈGE)

30 OCTOBRE

Café santé

Rencontre débat autour d'un café sur le cancer
SAINT-AFFRIQUE (AVEYRON)

NOVEMBRE

3 NOVEMBRE

Café santé

Rencontre débat autour d'un café sur le cancer
RABASTENS-DE-BIGORRE (HAUTES-PYRÉNÉES)

8 NOVEMBRE

La mémoire au fil du temps

Conférence sur la mémoire
MILLAU (AVEYRON)

17 NOVEMBRE

Heureux en ménage

Atelier de fabrication de produits ménagers
naturels au sein de la Cité de la santé
TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

23 NOVEMBRE

Cross UNSS

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT
DE MIDI-PYRÉNÉES

29 NOVEMBRE

Clandestin, voyage en autisme(s)

Spectacle sur l'autisme suivi d'un débat
au sein de la Cité de la santé
TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

DÉCEMBRE

7 DÉCEMBRE

Sages précautions ?

Théâtre sur la santé environnementale
suivi d'un débat
BRIATEXTE (TARN)

8 DÉCEMBRE

Sages précautions ?

Théâtre sur la santé environnementale
suivi d'un débat
FIGEAC (LOT)

9 DÉCEMBRE

Sages précautions ?

Théâtre sur la santé environnementale
suivi d'un débat
CAHORS (LOT)

Pour plus de renseignements sur ces rencontres santé : www.mutualite.midipyrenees.fr



MIDI-PYRÉNÉES

www.midipyrenees.mutualite.fr



facebook.com/mutualitefrancaisemidipyrenees